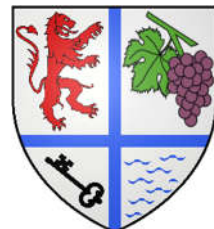




MAIRIE DE SAINT ROMAIN EN GIER

Tél : 04 72 24 58 65



DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

Arrondissement de LYON

## L'ECHO DE SAINT ROMAIN en GIER N°13 - Juin 2024

Chères saint romanaïses, chers saint romanaïses,

Je suis heureuse que mon investissement auprès du syndicat du Gier soit à l'aube de porter ses fruits. Depuis le mandat précédent, après que vous m'avez confié attendre les travaux d'aménagements des berges et de restauration écologique du Gier depuis plus de 20 ans voire même 30 ans maintenant, je me suis donnée comme mission de faire aboutir ce dossier.

Avec l'équipe du syndicat, nous avons pris à bras le corps le sujet, fait bouger les lignes, bousculé les délais et obtenu des financements (jusqu'à 80% en fonction des postes) de la part de nos partenaires (État, agence de l'eau, Région, Département...). C'est bien sûr avec le plus grand respect de l'argent public que ce chantier d'envergure va être lancé. Bien loin de nous l'idée, de dépenser de façon déraisonnée les deniers publics. Ce n'est d'ailleurs que grâce à l'aval de l'état qui porte un regard strict sur les dossiers que ces travaux vont voir le jour. C'est bien là le gage d'un travail sérieux, respectueux et aboutit. Malgré toute notre bonne volonté, je reste surprise et même choquée par les articles qui paraissent dans la presse ou autres supports, rédigés par des personnes non professionnelles et qui pensent maîtriser le sujet. Il n'y a pourtant pas là de sujet pouvant laisser place à une quelconque polémique. Des travaux attendus et programmés pour permettre d'abaisser les niveaux d'eau en cas de crue, au plus de ce qui est raisonnablement réalisable ; des travaux suivis par des équipes d'experts ; des travaux contrôlés par l'état et financés au maximum de ce que l'on pouvait prétendre... Je me bats pour vous depuis 10 ans pour ce sujet et certaines inepties que je lis me désolent malheureusement. Je vous assure que tout est prévu dans les règles de l'art, avec respect pour l'environnement et respect de l'investissement financier. Je me réjouis que ces travaux puissent voir enfin le jour même s'il y aura probablement quelques perturbations à déplorer mais tout cela ne sera que passager. Encore quelques étapes avant le démarrage et surtout l'été qui se profile avec des rendez-vous à ne pas manquer comme la journée rhodanienne du 23/6, la kermesse de l'école, la paroisse dont je vous laisse découvrir le détail, pages suivantes.

Toute l'équipe municipale reste mobilisée pour améliorer votre quotidien et nous travaillons ardemment pour rouvrir les portes de la salle du stade avant la rentrée de septembre, installer un nouveau jeu pour les ados dans les prochaines semaines, changer l'éclairage public par un éclairage led sur les 118 mats restants d'ici la fin de l'année, prendre des mesures avec un intervenant extérieur pour améliorer l'entretien de la végétation en cette année si particulière où la verdure semble être bien plus forte que nous...

Nous sommes toujours très heureux de vous servir, de contribuer à la vie de notre commune, passionnés par les dossiers que nous portons.

Nous vous souhaitons de passer un très bel été et de mettre à profit cette période pour vous reposer et vous ressourcer.

Municipalement votre,

Virginie OSTOJIC  
Maire de Saint Romain en Gier

### Bulletin municipal

Directrice de la publication : Virginie OSTOJIC

Rédaction et Mise en page : Alain GUIGUET

Nous remercions les associations qui participent à l'information en nous adressant les articles qu'elles rédigent à votre attention

## CE QU'IL SE PASSE DANS LE VILLAGE

### RESTAURATION DU GIER

**Travaux de restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier : après l'enquête publique, le recrutement des entreprises de travaux !**

Du mardi 27 février 2024 au vendredi 29 mars 2024 a eu lieu l'enquête publique liée aux travaux de restauration du Gier à Saint-Romain-en-Gier. Ce moment a permis au SyGR de mettre à disposition de la population l'ensemble des documents techniques et réglementaires décrivant l'opération de réduction des inondations et de restauration écologique portée par le SyGR. Les conclusions, favorables, de l'enquête publique sont disponibles sur les sites internet du SyGR et de la préfecture du Rhône.

Lors de cette enquête, le syndicat a ainsi pu rappeler les bénéfices apportés par les travaux pour la commune :

#### Réduction des inondations :

Les travaux de décaissements prévus sur environ 2 m de profondeur, la réouverture des arches du pont (sans supprimer de pile existante) et la suppression du seuil à l'aval du bourg vont permettre de réduire l'impact des crues du Gier. En effet, tout le volume de terre qui sera évacué va permettre de créer une « zone d'épanchement » du Gier qui accueillera un grand volume d'eau lors des crues. Ceci permettra de limiter de manière importante les écoulements d'eau vers les habitations, et donc leurs inondations. Les cartes ci-dessous permettent de montrer de manière schématique les zones impactées par les travaux du SyGR et de quantifier l'impact significatif de nos travaux sur les crues cinquantennales et centennales du Gier :



Secteurs hachurés : zones impactées par le projet du SyGR



*Comparaison des cotes de crues cinquantennale et centennale à l'état actuel et à l'état projet (Hauteur d'eau à l'état actuel / Hauteur d'eau à l'état projet)*

Cette carte montre par exemple qu'aujourd'hui, pour une crue centennale (Q100) du Gier, la salle polyvalente à l'amont du stade de foot serait inondée avec 0.95 m d'eau. Après les travaux du SyGR, pour la même crue, elle ne serait plus inondée que par 1 cm d'eau !

L'ensemble des travaux sont également définis de manière à gêner le moins possible les Saint-Romains dans leur vie quotidienne. Il n'est par exemple pas prévu de coupure de circulation ni sur le pont traversant le Gier, ni sur l'A47.

#### Restauration écologique :

Actuellement, les berges du Gier sont recouvertes de renouée du Japon. Cette espèce envahissante sera traitée par criblage concassage, une technique broyant la plante pour la réduire à l'état de fibre. Cette solution permet de supprimer tout risque de repousse de cette plante sur les terres traitées. Cette action combinée avec la plantation d'espèces spécifiques de bord d'eau (comme des érables, saules, aulnes et frênes), au suivi de l'entreprise de travaux, et aux actions de suivi du SyGR permettra sur le long terme de s'assurer de l'éradication de cette plante sur l'emprise de nos travaux. Cette action n'est d'ailleurs pas une action isolée mais fait partie d'une stratégie de suppression des espèces invasives menée par Saint-Etienne-Métropole et le SyGR (travaux à

Rive de Gier, La Grand Croix, prochainement à - Echaldas etc ...).

Ceci permettra, sur le long terme, de retrouver des secteurs naturels avec un fort intérêt écologique. Il est important de rappeler que certains des arbres - actuellement présents, comme les robiniers faux-acacia, sont également des espèces invasives avec une très faible plus-value écologique.

Grâce aux travaux du SyGR, et au bout de - quelque temps, les décaissements réalisés pour la réduction des inondations ainsi que les plantations réalisées en fin de chantier permettront d'avoir des berges du Gier avec une qualité écologique très - importante. La diversité des milieux et des espèces d'herbes rases, d'arbustes et d'arbres plantées et suivies par le SyGR permettra le développement de nombreux habitats et espèces - locales.

L'encart ci-après détaille de manière plus précise les opérations écologiques menées par le SyGR pour le suivi des actions environnementales.

#### Mesures réglementaires afin de compenser et réduire les impacts sur la faune et la flore

**Bien que l'opération du Gier à Saint Romain en Gier permettra à terme de retrouver des milieux diversifiés apportant un fort intérêt écologique au projet, le SyGR met en aussi en œuvre plusieurs types d'actions afin de minimiser les impacts potentiels sur la biodiversité qui pourrait arriver durant les travaux.**

**Un inventaire faune flore avait été réalisé en 2019.** Ce dernier avait relevé la présence d'espèces remarquables à Saint Romain en Gier. De nombreux indices de présence du Castor ont été observés, ce qui prouve sa venue régulière, toutefois, aucun terrier n'a été répertorié sur le secteur des travaux. Des traces de loutre ont indiqué que cet animal était passé sur le secteur, néanmoins, ce passage a été ponctuel. Du côté de la flore, une espèce rare, l'Agripaume cardiaque a été identifiée.

**Afin de répondre aux exigences écologiques et réglementaires, plusieurs actions ont eu lieu et se poursuivent sur cette année 2024 :**

**Un responsable écologue a été recruté**, il s'agit du bureau d'étude Eco-Stratégie,

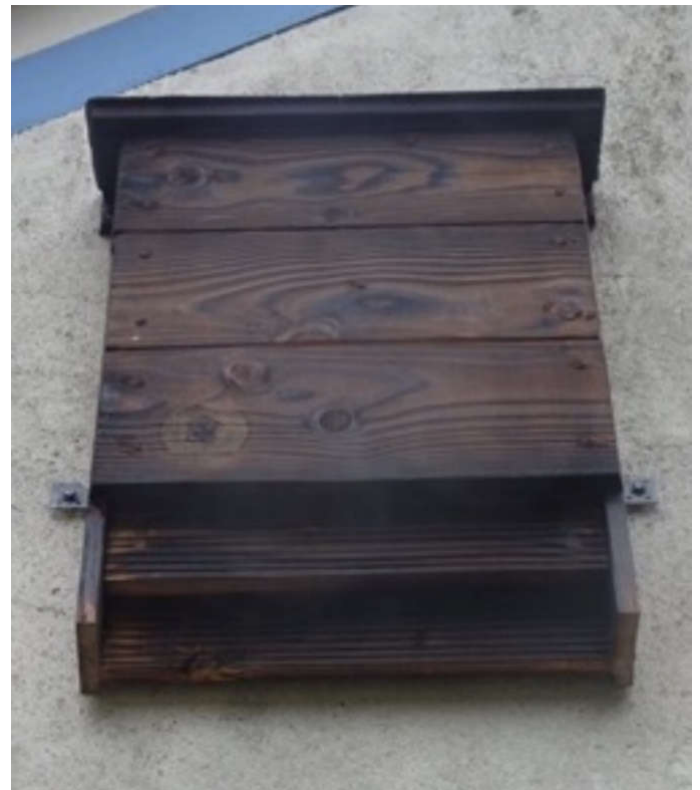
- **Mesure de la température de l'eau** : le SyGR a installé fin mai 2024 des sondes afin de suivre la température de l'eau sur plusieurs mois,

- **Inventaires complémentaires au sujet des chiroptères, du Castor, de l'Ecureuil roux et du Martin pêcheur** : ces derniers ont été réalisés le 08/02/2024, le 29/03/2024 et le 07/06/2024,

- **Etat initial des espèces piscicoles** : cet inventaire a été réalisé par la Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le lundi 17 juin 2024.

- **Analyses d'eau et diagnostics morphologiques (caractéristiques de la rivière, pente, substrat minéral, etc)** : un prestataire interviendra en juillet ou aout 2024 pour réaliser ces mesures.

- **Installation de gîtes à chiroptères (chauve-souris)** : pour compenser la disparition éventuelle de gîtes à chiroptères, le SyGR doit installer 15 gîtes à chiroptères. Plusieurs modèles ont été sélectionnés, afin de permettre l'installation des diverses espèces (espèces arboricoles, ou espèces en bâtis). Un prestataire spécialisé, Nature Nichoirs, va les fabriquer et venir les installer à saint Romain en Gier le 18 juillet 2024. Les chauves-souris sont d'ores et déjà présentes à saint Romain en Gier, elles poursuivront leurs missions utiles dans l'écosystème ; par exemple, elles s'alimentent en partie d'insectes comme les moustiques.



**Préservation de l'Agripaume cardiaque** : afin de sauvegarder cette plante, un protocole a été mis en place avec l'appui du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC). Le SyGR interviendra pendant l'été dans le but de prélever des plantes et des graines qui seront confiées au CBNMC. Ce dernier les conservera et les remettra au SyGR ensuite afin de réimplanter cette espèce sur nos berges



Les études d'inventaire et d'état initial seront suivies par les mêmes études après travaux afin d'effectuer un suivi environnemental des travaux.

En lien avec les travaux du Gier, nos partenaires techniques vont commencer des travaux de dévoiement de réseaux dès cet été. Ceux-ci sont gérés directement par nos partenaires techniques, ENEDIS pour l'électricité et le SIEMLY pour l'eau potable.

Les travaux d'ENEDIS démarreront fin juillet pour une durée de 3 mois. Ceux du SIEMLY, à l'aval du Bourg, débuteront en octobre/novembre pour une durée de 2 mois.

Ceci est planifié pour assurer un service continu aux usagers et supprimer tout risque de coupure lors des travaux du SyGR.

Afin de maintenir son objectif de démarrage des travaux, le SyGR a entamé une nouvelle phase importante : le recrutement des entreprises de travaux qui aura lieu durant cet été.

De manière générale, les travaux préparatoires sont prévus à partir d'octobre 2024 et s'étaleront jusqu'à la fin de l'année. Les travaux liés aux terrassements prendront ensuite le relais jusqu'à la fin d'année 2025. Ceux-ci commenceront au niveau de l'ancien de garage et remonteront le Gier pour finir en amont du bourg de la commune. Il y aura ensuite les

travaux liés aux plantations qui s'étaleront jusqu'à mi 2026.

Le détail de ce planning sera présenté en septembre lors d'une réunion d'information du public en présence de l'entreprise retenue. Bien que la date ne soit pas encore fixée, celle-ci aura lieu à Saint-Romain-en-Gier. L'objectif sera de présenter également le déroulement des travaux, les différents phasages ainsi que l'organisation générale du chantier et ses impacts.

## COMMEMORATION DES DEPORTES

En ce 27 avril, c'est une trentaine de personnes qui s'est réunie pour la journée de la déportation, pour rendre hommage à notre ancien maire Louis Pingon.



Cette année, ce sont trois 3 générations des descendants qui étaient présentes



## COMMEMORATION de la RESISTANCE 23 juin à 8h15

Pour la journée rhodanienne de la résistance, la délégation menée par Mr Da Passano commencera ses hommages par Saint Romain en Gier.

Depuis 1967, cette commémoration se déroule le plus proche dimanche de l'arrestation de Jean Moulin.



La cérémonie se déroulera sur le parvis de la mairie devant la stèle de Mr Pingon.

## TRAVAUX DE LA ROUTE DE LA COMBE



Cette année, la route de la Combe, à Chamouy, qui avait été laissée de côté à plusieurs reprises depuis de nombreuses années, a enfin eu droit à sa réfection.

Une grande longueur et peu d'habitation concernées invitait à repousser le chantier, mais l'état de la route ne permettait pas de reculer une fois de plus. Après cette reprise, 90% de nos routes sont en bon état.



## Concours de Pétanque O'BARAPAPA

Malgré une météo qui restée longtemps incertaine, cette année, le concours de pétanque O'BARAPAPA s'est déroulé dans la chaleur et sous un temps ensoleillé (quelques petits coups de soleil sont à déplorer). C'est dans une bonne ambiance que ce sont rencontrées les 42 doublettes.



Chaque participant est reparti avec son lot.



## Concours KEM TU



Le 13 avril la bibliothèque a annoncé les résultats du concours, le livre choisi par les jeunes lecteurs est « Loup gris et la mouche » de Gilles Bizouerne dont Michèle Boiron a fait la lecture au milieu des éclats de rire provoqués par les aventures de Loup gris.

Les enfants ont ensuite partagé un goûter avant de poser avec le livre vainqueur



## RAPPEL PANNEAU POCKET

Nous vous rappelons que la mairie a mis en place l'application PANNEAU POCKET pour communiquer les informations importantes. Vous pourrez la trouver sur le store habituel de votre smartphone.

**PanneauPocket**  
CWA Enterprise  
Contient des annonces

PanneauPocket est le système d'alerte et d'information utilisé par votre Mairie.

 **4,6** ★  
26,8 k avis

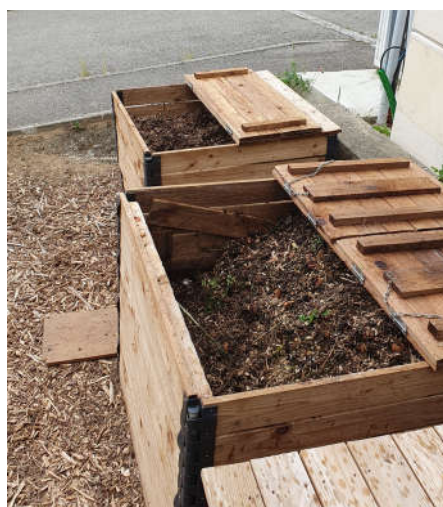
**500 k+**  
Téléchargements

 **PEGI 3**

En lançant l'appli, choisissez SAINT ROMAIN EN GIER. Et en cas de besoin, n'hésitez à nous contacter.

## L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE VILLAGE

### LE COMPOSTAGE



Nos bacs de compostage se remplissent correctement. Fin juin ou début-juillet, le contenu du bac d'apport sera transféré dans le bac de maturation.

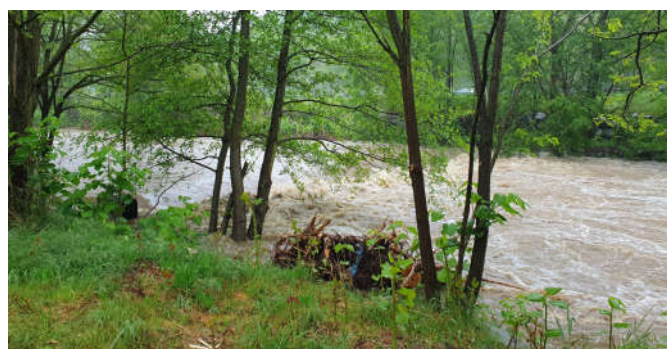
Petits conseils aux utilisateurs :

- 1- Bien penser à mettre de la matière brune lors de l'apport : la matière brune\* aide à lutter contre la prolifération des moucheron.
- 2- Quand vous avez vidé votre bio seau, mettez un petit peu de matière brune\* au fond.

(\*matière brune = copeau de bois du 1<sup>er</sup> bac)

## LES CRUES DU GIER D'AVRIL 2024

Deux crues ont eu lieu sur le Gier en avril 2024. Celles-ci ont provoqué le dessouchage et la fragilisation de certains arbres.

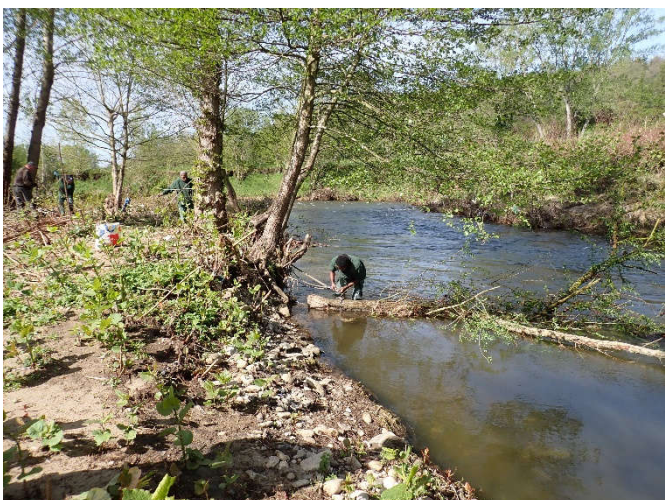


La levée sous le gier



La même levée pendant les travaux de nettoyage

Le SyGR est ainsi intervenu pour retirer les embâcles formés dans le lit de la rivière et abattre préventivement les sujets présentant un risque de chute.



Nous avons eu de la chance car si le Gier n'a pas débordé dans le village, malheureusement, cela n'a pas été le cas au lac de la Bricotte



Nous avons subi des inondations par les eaux de ruissèlement et en de nombreux endroits les talus n'ont pas résisté.

Un débordement suivi d'un glissement de terrain sur le chemin au bord du lac.



**NOTRE AGGLOMERATION**

**CADASTRE SOLAIRE**

**Ma toiture  
a du potentiel !**

Avec le **cadastre solaire de l'Agglo**, découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture

Simulation . Accompagnement . Installateurs locaux certifiés



<https://vienne-condrieu.cadastre-solaire.fr/>

Vienne  
Condrieu  
Agglomération

OU  
SCANNEZ-MOI !



Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le territoire de l'Agglo s'engage à réduire sa consommation d'énergie et à développer les énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque.

Afin d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire, Vienne Condrieu Agglomération met à disposition une plateforme de cadastre solaire en ligne, permettant de déterminer le potentiel solaire de toute toiture sur le périmètre de l'Agglo. Cette plateforme interactive est un outil gratuit pour entamer un projet photovoltaïque. Elle s'adresse à tous particuliers, chefs d'entreprise, agriculteurs... Simple d'utilisation, le cadastre solaire ne nécessite aucune inscription et son utilisation est anonyme.

Le cadastre solaire permet rapidement d'estimer :

- La surface totale exploitable
- La puissance installable
- Le rendement énergétique et financier du projet

Le cadastre solaire possède également de nouvelles fonctionnalités telles que des informations sur l'autoconsommation et la revente de l'électricité produite ; des informations sur le prix du raccordement au réseau et une liste des installateurs certifiés. Profitant d'un contexte favorable, de plus en plus de ménages considèrent la possibilité d'équiper leur toiture de panneaux solaires afin de produire de l'énergie grâce au soleil.

Ils peuvent ainsi découvrir gratuitement le potentiel solaire de leur toiture grâce à des données géographiques 3D et à un algorithme d'ensoleillement.

À partir de l'adresse ou de la carte, il est possible de connaître :

- Le potentiel de production électrique pour des panneaux photovoltaïques, ainsi que les gains financiers associés (sur la facture en autoconsommation ou par le biais de la revente au réseau).
- Le potentiel de production d'eau chaude sanitaire pour des panneaux thermiques.

À l'issue de la simulation, les conseillers indépendants de l'Espace Énergie de l'Agglo peuvent être contactés pour réaliser en toute sérénité, un accompagnement du projet adapté aux besoins, et répondre à toutes les questions

techniques, financières ou administratives. Alors n'hésitez plus, et lancez-vous afin d'atteindre collectivement l'objectif 2030 du Plan Climat du territoire : 33 % de la consommation d'énergie couverte par des énergies renouvelables.

**Pour tout savoir sur le potentiel de votre toiture** : <https://vienne-condrieu.cadastre-solaire.fr/>

**Pour contacter les conseillers de l'Espace Énergie** : <https://www.vienne-condrieuagglomeration.fr/actualites/actualite/espace-e-energie>

## PLUi

L'Agglomération a lancé la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) traduisant la volonté des élus de construire un projet de développement et d'aménagement du territoire, commun aux trente communes de l'Agglo.

Il définit les enjeux du territoire. Il pose les principes d'aménagement et de développement durables à l'horizon des 15 prochaines années et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol. Aujourd'hui, chaque commune de l'Agglo est couverte par un PLU, 30 PLU sont donc en vigueur. Demain, un seul PLUi harmonisera les règles sur le territoire, tout en tenant compte des spécificités communales.

Le PLUi représente bien plus qu'un simple document administratif : c'est une opportunité pour chacun d'entre-nous de contribuer à notre cadre de vie sur 4 grandes thématiques : l'économie, l'environnement, l'habitat et la mobilité.

➤ Le **site internet de Vienne Condrieu Agglomération** : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

➤ Le **magazine trimestriel «Agglomag»** et les informations relayées par vos communes

➤ Un **dossier d'avancement** consultable au siège de l'Agglo est mis à la disposition du public.





## Ciné été 2024

Si cette année, la projection ne sera pas possible dans la grande salle, le programme ciné été de Vienne Condrieu agglomération continue ; voici la programmation de films de cette année.

DATES	LIEUX	LIEUX DE REPLI	FILMS
Mardi 25 juin	Les Haies Cour de l'école	Salle Pierre Bret, le Fautre (Trèves)	Maison de retraite 2
Vendredi 28 juin	Vienne Parc de Gémens	Cinéma Amphi**	Le dernier jaguar *
Lundi 1 <sup>er</sup> Juillet	Les-Côtes-d'Arej Jardin de la Cure	Salle d'Animation Rurale	La Tresse
Mercredi 3 juillet	Chonas-l'Amballan Place de la mairie	Gymnase de Reventin-Vaugris	Heureux Gagnants
Jeudi 4 juillet	Pont-Évêque Cour de l'école Françoise Dolto	La Halle	Wonka
Lundi 8 juillet	Chasse-sur-Rhône Parc du Château	Salle Jean Marion	Chasse gardée
Jeudi 11 juillet	Vienne 40 rue de la Convention (CS Estressin)	Cinéma Amphi**	Wish *
Lundi 15 juillet	Échalas Abords de la salle le Montelier	Gymnase le Montelier	Kung Fu Panda 4
Mardi 16 Juillet	Chuzelles Cour de l'école	Salle la Blanchonnière	Chien et chat
Mercredi 17 juillet	Septème Cour de l'école	Salle des fêtes	Nous Les Leroy
Lundi 22 juillet	Moidieu-Détourbe Place Albert Peyaud	Salle des fêtes	Chasse Gardée
Mardi 23 juillet	Estrablin Parc de Gémens André Boucher	Gymnase	Wish *
Mercredi 24 juillet	Vienne École Ferdinand Buisson (CS La Fabrique Vallée de Gère)	Cinéma Amphi**	Élémentaire
Jeudi 25 juillet	Vienne Gymnase Jean-Moulin (CSC de l'Isle)	Cinéma Amphi**	Miraculous *
Vendredi 26 juillet	Saint-Romain-en-Gal Cour de l'école	Salle Louis Patard	Ici et là-bas
Lundi 29 juillet	Vienne Hôtel de Ville	Cinéma Amphi**	La Tresse
Mardi 30 juillet	Ampuis Place des Anciens combattants	Salle polyvalente	Maison de retraite 2
Mercredi 31 juillet	Luzinay Groupe scolaire Paul Germain	Salle polyvalente José Gomez	Cocorico
Jeudi 1 août	Pont-Évêque Cour de l'école Françoise Dolto	La Halle	Les aventuriers de l'arche de Noé
Lundi 5 août	Longes Terrain de boules derrière l'église	Salle Pierre Bret, le Fautre (Trèves)	Les aventuriers de l'arche de Noé
Mercredi 7 août	Jardin Cour de l'école	Salle polyvalente Jean Monnet	Les inséparables *
Vendredi 9 août	Loire-sur-Rhône Salle polyvalente	Salle polyvalente	Kina et Yuk
Lundi 12 août	Condrieu Parc public des Mariniers	Salle de l'Arbuel	Cocorico
Mardi 13 août	Vienne Espace Saint-Germain (CSC de l'Isle)	Cinéma Amphi**	Cocorico
Mercredi 14 août	Villette-de-Vienne Place du village	Salle polyvalente	Karaoké
Mercredi 21 août	Vienne Parc de Gémens	Cinéma Amphi**	Moi moche et méchant 4 *
Jeudi 22 août	Vienne École Jean-Jaurès (CS Estressin)	Cinéma Amphi**	Wonka
Vendredi 23 août	Saint-Sorlin-de-Vienne Cour de l'école la Fournache	Salle des fêtes	Maison de retraite 2
Lundi 26 août	Seyssuel Stade des Cures	Salle Atrium	Moi moche et méchant 4 *
Mercredi 28 août	Eyzin-Pinet Arrière de la salle polyvalente C.Arnaud	Salle polyvalente C.Arnaud	La tresse
Jeudi 29 août	Chasse-sur-Rhône Parc du Château	Salle Jean Marion	Le dernier Jaguar *
Mardi 3 septembre	Sainte-Colombe Clos de l'école	Cinéma Amphi**	Chasse Gardée
Vendredi 6 septembre	Vienne Cour de la ferme (CS Malissol)	Cinéma Amphi**	Kung Fu panda 4

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

*Les articles des associations ne sont pas corrigés ou modifiés par la mairie. Ils sont délivrés tels qu'ils nous ont été adressés. La mairie décline toute responsabilité des informations communiquées.*

### APE : LES ENFANTS D'ABORD

Le samedi 4 mai, c'est sous un ciel quelque peu timide que l'APE a accueilli une trentaine d'exposants pour le vide grenier de la Bricotte.



Cet évènement fut un succès, les visiteurs ont pu parcourir les stands avec des objets divers et variés d'autre temps, des trésors ont certainement été découverts, le public a pu se restaurer à la buvette, et pour finir le tirage de la grande tombola s'est déroulé et de nombreux lots ont été gagnés.

L'APE remercie chaleureusement tous les acteurs de cet évènement et espère vous revoir l'année prochaine.

Mais avant le vide grenier 2025, la date de la **Kermesse** de l'Ecole à la Bricotte est fixée **au 28 JUIN 2024**.



Mail : [apelesenfantsdabord69700@gmail.com](mailto:apelesenfantsdabord69700@gmail.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/lesenfantsdabord69700>

**ENSEMBLE PAROISSIAL Notre Dame de l'Unité**  
**St Martin – St Romain**

**Merci !**



Merci à tous pour cette belle messe en plein air que nous avons vécu en l'honneur de Marie samedi 25 juin. Continuons à porter dans notre prière ces jeunes qui ont reçu leur première communion à cette occasion, qu'ils gardent une foi vivante !



Samuel et Charlyne étaient les communicants  
Kassandra était la servante d'hôtel.

**Pour la fin de l'année scolaire :**

Nous vous invitons à une nouvelle messe en plein air dans le hameau de Chatanay à Echaldas le 15 juin à 18h.

**Nous sommes heureux de vivre la fête paroissiale de fin d'année à St Romain encore une fois : dimanche 30 juin à l'étang de la Bricotte, messe à 10h30, suivi d'un repas (Buvette sur place avec vente de paëlla et merguez). 14h ouverture des jeux. Vous êtes intéressé pour participer à l'organisation ou être bénévoles le jour J ? Bienvenue ! Contactez le 0769169386.**

**Cet été :**

Au mois de juillet/août nous vivrons les messes comme d'habitude en alternance entre Echaldas et St Romain tous les samedis à 18h.

Jeudi 15 août rendez-vous pour la procession à Marie, au départ de l'église d'Echaldas à 9h suivi de la messe en plein air à la madone à 10h30.

Pendant les congés des restos du cœur, nous organisons comme d'habitude une collecte de denrées non périssables, plus d'infos à venir sur notre compte Facebook :

@Paroisse GivorsGrigny EchaldasSaintRomain

N'hésitez pas à visiter notre site internet  
<https://paroissegivors.webnode.fr/>

Contact Charlotte 07 69 16 93 86

**ADPRGA: L' Association de Défense et de participation des Riverains du Gier et de ses affluents:**

Dans le cadre de l'enquête publique sur la restauration du Gier, le commissaire enquêteur reprend dans son rapport un coût de 3,5 millions pour l'effacement de la pile du pont dans le lit mineur du Gier et un reprofilage de son tablier, montant qui justifierait une mise à l'écart du projet, alors que celui du nouveau pont du Gier à la Grand-Croix s'est limité à 1,5 millions. Le SyGR préfère mobiliser 7,8 millions pour la réalisation des travaux de "renaturation" sur 1,2 kilomètre de berges, dont 1 million affecté à la lutte contre la renouée du Japon : l'avenir nous dira si ce dernier poste est à fonds perdus, l'ADPRGA pense que ce budget eût été mieux orienté en faveur de travaux d'endiguements en amont et aval du pont, comme cela a été retenu pour Givors. Plus largement, à la date du 27 Juin seront évoqués dans un nouveau comité de rivière les projets à inscrire au second PAPI Gier : l'ADPRGA continue de militer pour que soit retenu le rôle d'écrêteur de crues dévolues aux 4 barrages ligériens, de manière à briser les pics de crues dévastatrices que nous avons connues en 2003 et 2008.

## Amicale des Boules

Ce sont deux belles tablées qui ont participées au repas du printemps de l'amicale suivi du concours de boules des adhérents.



Le président en charmante compagnie s'est laissé aller à quelques pas de danse.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

**BELMONT Cédric, adjoint** délégué aux finances présente le compte de gestion 2023 et propose l'approbation du compte par le Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

**BELMONT Cédric, adjoint** délégué aux finances présente le compte administratif 2023 :

Dépenses fonctionnement : 413 245,13 €  
Dépenses d'investissement : 142 844,28 €  
Recettes fonctionnement : 470 755,62 €  
Recettes d'investissement : 67 634,66 €  
EXCEDENT de l'exercice : 57 510,49 €  
DEFICIT de l'exercice : 75 209,62 €  
Report exercice 2022 : 91 443,01 €  
Report exercice 2022 : 172 693,87 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

**+ 148 953,50 €**

**+ 97 484,25 €**

M. BELMONT précise que le déficit en investissement s'explique ainsi :

- travaux supplémentaires liés au parking de la place de la mairie,
- fin des travaux de la mairie
- subvention de 2023 qui n'arrivera qu'en 2024

Le Conseil municipal, **approuve** le compte administratif 2023 de la commune par un vote à l'**unanimité**. (Madame Le Maire ne prenant pas part au vote) et **décide d'affecter les résultats** comme suit :

-au C / 001 section investissement RECETTES  
la somme de : 97 484,25 €  
-au C / 1068 section investissement RECETTES  
la somme de : 73 704,21 €  
-au C / 002 section fonctionnement RECETTES  
la somme de : 75 249,29 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE ET REPRISE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame Le Maire et Cédric BELMONT présentent les projections et éléments pris en compte pour la construction du budget primitif 2024 réparti comme suit :

Section de Fonctionnement

Section d'Investissement

Dépenses : : 446 139,29 €

Dépenses : 195 938,46 €

Section de Fonctionnement

Section d'Investissement

Recettes : 446 139,29 €

Recettes : 195 938,46 €

Le budget primitif 2024 est **approuvé** par le Conseil par un vote à l'**unanimité**

## VOTE DES TAXES : TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE (BATI), TAXE FONCIERE (NON BATI)

Il est proposé pour l'année 2024 de maintenir le taux des taxes au même niveau que pour l'année 2023.

Les taux proposés sont donc :

- Taxe foncière (bâti) : **27,54%**
- Taxe foncière (non bâti) : **38,57%**
- Taxe sur les résidences secondaires : 11,27%

Taux des taxes approuvé par un vote à l'unanimité.

## SIGNATURE CONVENTION CMAGIC

C-Magic a pour objet de fournir aux collectivités une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Il permet également d'animer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres. Et **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération

## PARTICIPATION SYDER 2024

La part provisoire aux charges du SYDER pour l'année 2024 incombant à notre collectivité s'élève à **17 109,06 €**, sous réserve de la notification par les services de la préfecture.

Le conseil municipal décide de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER. Cette participation est intégrée à la section dépenses du budget de fonctionnement 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité, décide de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER, soit **17 109,06 €**.

## AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENEDIS

Pour les besoins du service public d'électricité ENEDIS a sollicité la commune pour l'implantation d'un poste de distribution d'électricité sur la parcelle communale cadastrée D 0435.

Dans ce cadre, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'**APPROUVER** le projet mise à disposition de la parcelle D 0435 ainsi que les projets d'actes de constitution des servitudes de passage de

canalisation électrique sur ladite parcelle au profit d'ENEDIS

- d'**AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif desdites servitudes.

- d'**ACCEPTER** l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 200 euros pour la mise à disposition de ladite parcelle et de 0 € pour les servitudes

## DELIBERATION ENQUETE PUBLIQUE PLU POUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Romain en Gier afin de modifier le règlement écrit des zones Ua et 1AU sur le volet commercial afin d'éviter toute interprétation de la règle

**LE CONSEIL MUNICIPAL EMET un avis favorable à l'unanimité** à cette modification du PLU telle qu'elle a été mise à disposition du public

## DELIBERATION PERMIS DE DEMOLIR ET FAÇADES

Dans l'objectif de maîtriser l'urbanisation sur la Commune, il apparaît opportun de soumettre à autorisation les éventuelles démolitions de constructions existantes. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'instituer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire, hors des zones protégées citées ci-dessus et d'autoriser le Maire ou d'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux d'accomplir toutes formalités à cet effet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **INSTAURE le permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la Commune**

## MODIFICATION DES STATUTS DE VCA

Vienne Condrieu Agglomération s'engage sur la transition énergétique et a pour objectif, en outre, de massifier le photovoltaïque sur le patrimoine public en créant une société de projet dont elle serait actionnaire majoritaire. Elle souhaite renforcer ses relations avec les communes membres en matière d'ingénierie en intégrant notamment les nouvelles possibilités offertes par Loi Energie-Climat du 9 novembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par un vote à l'unanimité, **APPROUVE**

les statuts actualisés et modifiés de Vienne Condrieu Agglomération

### INSTAURATION D'UNE PRIME POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal, de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret du 31/10/23;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal, de déterminer les modalités de versement de cette prime, en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par un vote à l'unanimité**, décide : d'**INSTAURER** la prime de pouvoir d'achat et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION MUTUALISATION D'UN CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

Le dispositif Conseiller numérique France Services (CNFS) a pour objet de soutenir les habitants du territoire dans leurs usages quotidiens du numérique

Pour cette mission organisée par la commune d'Echalas, il y aurait lieu de signer une convention de partenariat avec cette dernière, dont l'objet est de définir les conditions de collaboration entre les deux communes. La réalisation par le Conseiller Numérique des missions qui font l'objet de la convention donnera lieu à une participation en fonction d'un taux horaire.

Le coût de cette prestation est fixé pour l'année 2024 à 16 € de l'heure, et sera réévalué chaque année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE par un vote à l'unanimité** et **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT CONVENTION VOIRIE AVEC VCA

Un travail est entrepris par l'Agglomération, afin d'envisager une évolution du cadre des conventions de mise à disposition partielle de service mises en place avec ses communes membres. Pour finaliser la proposition, il est nécessaire d'échanger avec Vienne Condrieu Agglomération. L'ensemble des réunions doit être planifié au cours du premier semestre de 2024. Le deuxième semestre 2024 permettra le cas échéant de proposer des évolutions ou adaptations de l'organisation du service.

Dans cet intervalle, il est proposé de prolonger la convention dans leurs conditions actuelles pour l'année 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE par un vote à l'unanimité** et **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document à la présente délibération.

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 2 CONVENTION ZAE AVEC VCA

La précédente convention arrivait à échéance le 31 décembre 2022 et a été prolongée d'un an. Une concertation entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune est nécessaire pour ajuster, le cas échéant, la convention. Cette concertation n'ayant pas pu se tenir en 2023, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la convention actuelle par un deuxième avenant. Pour l'année 2024, les autres conditions de la convention demeurent inchangées, le taux d'actualisation appliqué pour 2024 sera le même que précédemment.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE par un vote à l'unanimité** et **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération

### AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX DU GIER

Dans le cadre du projet de travaux de restauration du Gier sur la commune, à des fins hydrauliques, écologiques et paysagères, le Sygr (Syndicat mixte du Gier Rhodanien) prévoit d'engager les procédures réglementaires de demandes d'autorisations nécessaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE un avis favorable à l'unanimité** sur le dossier de demande autorisation environnementale avec DIG et de déclaration d'utilité publique pour le projet restauration du Gier sur la commune et **AUTORISE** le Maire à le porter à la connaissance du commissaire enquêteur et du public

### PARTICIPATION CONJOINTS AU REPAS DES AINES LE 11 AVRIL

Ce repas est offert aux administrés âgés de 68 ans et assujettis à la taxe d'habitation sur la commune. Le conjoint d'un bénéficiaire ne répondant pas à ces critères peut l'accompagner moyennant une participation financière de 12.00 €. Ce tarif mis en place depuis 2018 nécessite d'être révisé, le cout des repas ayant augmenté. Il est proposé que la participation des conjoints soit désormais de 25.00 € et celle des autres accompagnants de 50.00€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** fixe la participation aux conjoints ne remplissant pas les conditions de gratuité à 25 euros, et à 50 euros pour tout extérieur.

#### **RAJOUT D'UNE DELIBERATION SUR LA RETROCESSION DES TERRAINS DE MR CARVALHO (EN DESSOUS DU CLOS DES ECOLES)**

Lors de la réalisation du groupe d'habitations dénommé le « Clos de l'école » par la société CARVALHO CONSTRUCTION sur la Commune, il avait été convenu avec cette dernière, de l'acquisition des parcelles section A numéros 388-389 et 390.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté, **APPROUVE la rétrocession, AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches afférentes à la présente délibération et **AUTORISE** la société CARVALHO CONSTRUCTION, à brancher les lampadaires du Groupe d'habitations sur l'éclairage public en prenant acte du fait que ce branchement est déjà effectif à ce jour.

#### **Questions et informations diverses :**

- 2ème PV de constatation d'abandon des tombes perpétuelles réalisé, l'échéance suivante sera une délibération du conseil municipal pour décider de la reprise des tombes par la commune.
- Ouverture par Vienne Agglomération de la première déchetterie professionnelle.

Le conseil municipal est clôturé à **20H20**.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARATION DU TOIT DE LA SALLE DES FETES :**

Afin de réparer les problèmes d'infiltration d'eau au niveau du plafond de la salle du stade, nous souhaitons procéder au remplacement des plaques de tôle formant la toiture du bâtiment.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Mme le Maire à présenter le dossier d'un montant total de 37 700 € auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département pour une demande de subvention.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RAMPE PMR :**

Afin de permettre un accès aux normes PMR à l'école, nous souhaitons réaliser une rampe PMR devant le parvis de la mairie.

Le cout des travaux devrait s'élever à 11 500 € HT  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Mme le Maire à présenter le dossier d'un montant total de 11 500 € HT auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département pour une demande de subvention.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU CAVEAU OSSUAIRE DU CIMETIERE :**

Afin de pouvoir procéder à la reprise des tombes abandonnées de notre cimetière, il nous est nécessaire de procéder à la réfection de notre caveau ossuaire.

Le cout des travaux devrait s'élever à 3 450 € HT  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Mme le Maire à présenter le dossier d'un montant total de 3 450 € HT auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département pour une demande de subvention.

#### **FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIENNE POUR LA REFECTION DU CHEMIN DE LA COMBE :**

Dans le cadre de sa compétence voirie, Vienne Condrieu Agglomération est compétente sur les voies communales. Des travaux de réfection du chemin de la Combe sont prévus au cours de l'année 2024. La commune de Saint Romain en Gier est sollicitée pour verser un fonds de correspondant à 30 % du coût des travaux de réfection de la voirie. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 33.000 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE** Madame le maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

#### **REPRISE DE 13 CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON :**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à plus d'un an d'intervalle les 01 mars 2022 et 23 mars 2024, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité, Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière

Les concessions perpétuelles suivantes dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon :

N° Plan	Nom	Ayant droits	Date du titre	Dernière inhumation
18-19	GELAS PEILLON	La famille de Jean GELAS	20/03/1927	1952
25-26	REMILLIEUX	La famille de Mr Blaise REMILLIEUX	27/07/1930	1960
33	FONT	La famille de Mr Benoit FONT	21/06/1920	1937
79	PEILLON	Mr PEILLON François	16/01/1898	1898
84	OLLAGNON	La famille de Mr Benoit OLLAGNON	31/12/1896	1921
89	GAZEBOYER	La famille de Mme Marie MAILLON	07/08/1898	1898
94	DUPRIEZ	La famille de Melle Jeanne DUPRIEZ	12/07/1900	1908
112	BARBOYON	La famille de Mr Claude BARBOYON	21/06/1900	1917
113	BONNARD	La famille de Melle Hortense BONNARD	24/06/1920	1942
121-122	COLOMBET	La famille de Mr Laurent COLOMBET	10/11/1918	1925
123-124	COLLIARD	La famille de Mme COLLIARD	20/10/1918	-----
175-176	PEILLON	La famille des Mrs PEILLON Pierre, FOREST Jean, VINCENT Francis	02/05/1942	1980

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et une abstention**, **DECIDE** que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-dessus sont reprises par la commune.

**AUTORISE** Madame Le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

#### Questions et informations diverses :

- SSIAD :  
Pour les services d'aide a domicile nous dépendons de l'AIAD de Condrieu et pour ce qui est soins du SSIAD de Givors.  
Une nouvelle réglementation va nous conduire à dépendre uniquement de Condrieu. Cependant, le personnel du SSIAD de Condrieu est insuffisant pour venir jusqu'à St Romain en Gier. Nous avons donc écrit un courrier au SSIAD de Condrieu pour faire le point avec eux, dans le but d'adresser un courrier à l'ARS.
- Élections européennes le 9 juin 2024

Le conseil municipal est clôturé par Madame le Maire le vendredi 17 mai 2024 à **19H00**.

## MEMENTO DES COORDONNEES

### NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS :

#### **Bar - Restaurant :**

O' Barapapa 06 52 32 55 10  
Le Petit Volsci 07 86 77 00 78

#### **Electricien :**

SARL ARCHER Clément 04 78 81 52 51  
[clement.archer@yahoo.fr](mailto:clement.archer@yahoo.fr) 06 11 71 57 08

#### **Maçonnerie Générale**

Anthony YMAIN : 06 16 36 05 77  
[anthony.ymain@hotmail.fr](mailto:anthony.ymain@hotmail.fr)

#### **Plâtrerie, peinture, décoration et carrelage :**

CURABA Jean-Christophe 06 12 50 84 75

#### **Assistantes maternelles :**

CHECCACCI Marie-Olympe 06 72 74 20 24  
NOEL Elodie 07.60.75.94.85  
PANETTI Céline 06 84 10 76 13  
ZEGHIDI Catherine 06.74.91.63.53

### NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers : 18  
Police : 17  
Gendarmerie Mornant : 04.78.44.00.64  
Urgence Européennes : 112  
SAMU, Urgences médicales : 15  
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11  
Centre Hospitalier Givors : 04 78 07 30 30  
Urgences : 04 78 07 33 40  
Centre Hospitalier Vienne : 04 74 31 33 33  
Clinique Trenel Vienne : 04 74 53 72 72

### MAIRIE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Téléphone : 04 72 24 58 65  
Fax : 04 72 24 50 69  
Email : [mairie@saintromainengier.fr](mailto:mairie@saintromainengier.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Les mardis de 13h30 à 18h00  
Les mercredis de 9h00 à 12h00  
Les vendredis de 9h00 à 12h00  
Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h  
(le vendredi précédent, la mairie est alors fermée)

### CABINET MEDICAL :

-Cabinet Médical : 04-78-57-32-50  
-Prise de rendez-vous sur internet par DOCTOLIB

### ECOLE LOUIS PINGON

7 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Directeur : Mr FERRATON  
Téléphone : 04.72.24.50.00  
Mail : [0690808d@ac-lyon.fr](mailto:0690808d@ac-lyon.fr)

### BIBLIOTHEQUE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Email : [bibliotheque@saintromainengier.fr](mailto:bibliotheque@saintromainengier.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Les mardis de 16h00 à 17h30  
Le 1er samedi du mois de 10h00 à 11h30

### NOS ASSOCIATIONS :

**Amicale laïque** Lourdès FERREIRA  
[amicalestromain@gmail.com](mailto:amicalestromain@gmail.com) 06 60 75 51 48

**APE, Les enfants d'abord** Emmanuelle Duval  
[apelesenfantsdabord69700@gmail.com](mailto:apelesenfantsdabord69700@gmail.com)

**APSR** Gérard BAZARD  
[apsrlabricotte@gmail.com](mailto:apsrlabricotte@gmail.com) 06 59 10 75 35

**ADPRGA :** Jean PABION  
[adprga4269@free.fr](mailto:adprga4269@free.fr) 04 72 24 58 33

**FC Rhône Sud** Kevin ESTRAGNAT  
[kevin.estragnat@laposte.net](mailto:kevin.estragnat@laposte.net) 06 77 91 91 55

#### **Ensemble Paroissiale Givors Grigny Echalas Saint-Romain-en-Gier**

Permanence le mercredi (période scolaire) : 16h-18h :

•à la maison paroissiale 6 rue Victor Hugo, Givors  
•par téléphone 09 86 54 67 47

<https://paroissegivors.webnode.fr/>

Père Damien Guillot 06.10.40.12.83

**Amicale Boules** Denis MICHEL  
[denis.michel876@orange.fr](mailto:denis.michel876@orange.fr) 06 88 19 32 85

**Chasse** Christian REZE  
[rchristian69700@gmail.com](mailto:rchristian69700@gmail.com) 06 18 20 52 87

**Saint Romain de France** Roger SIMON  
[roger.simon@saintromainengier.fr](mailto:roger.simon@saintromainengier.fr) 06 11 99 38 80

**Transhumance Folk et chansons** Maurice DUPUY  
[dupuy.maurice@sfr.fr](mailto:dupuy.maurice@sfr.fr)

### VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION :

Espace Saint Germain – Bâtiment ANTARES  
30 av. du Général LECLERC – 38 200 VIENNE

Téléphone : 04 74 78 32 10  
Mail : [info@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:info@vienne-condrieu-agglomeration.fr)